

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°2016-39

OBJET : Admission en non-valeur

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, GRENIER, Mme AMIEL, M. LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme ROQUABERT, MM. MENGAUD, CADAS, SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. RASPEAU.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : M. GIBERT.

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. DENOUVION.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président présente une demande de la Paierie Départementale sollicitant la présentation en non-valeur du titre 1425 émis le 13 mars 2014 pour un montant de 15.25€.

Les services de la Paierie départementale ont précisé que les poursuites effectuées à ce jour se sont révélées infructueuses (lettre de relance, mise en demeure de payer, phrase comminatoire par voie d'huissier).

De plus, le titre présenté en non-valeur n'atteint pas les seuils règlementaires des poursuites complémentaires, à savoir :

- Seuil OTD (Opposition à tiers détenteur) Employeur : 30€
- Seuil OTD (Opposition à tiers détenteur) Bancaire : 130€
- Seuil Saisie-Vente : 46€

Les services de la Paierie Départementale proposent d'appliquer une procédure d'Admission en non-valeur sur ce titre afin de permettre un apurement des comptes.

Le Président propose de donner une suite favorable à cette demande qui permettra de régulariser comptablement une situation ancienne et de faible valeur.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'admettre en non-valeur le titre n°1425 en date du 13 mars 2014, d'une valeur de 15.25 €.

Fait à Labège,
Le 29 Septembre 2016

Le Président,

Pierre IZARD